Procès-Verbal

Séance du 7 Décembre 2023

L'an 2023 le 7 décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Rueil la Gadelière, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie sous la présidence de

GODEFROY Jean-Louis, Maire.

<u>Présents</u>: M. GODEFROY Jean-Louis, Maire, Mmes: HAUDRECHY Julie, ICORD Fabienne, TAPIN Virginie, TRIBOY Nathalie, MM: LESNIAK Ladislas, MARAIS Mathieu, ROLLAND Eric

Excusé(s) ayant donné procuration: Mmes: MAHAUT Catherine à M. GODEFROY Jean-Louis, POULET Françoise à Mme TRIBOY Nathalie, MM: POULET Alain à M. ROLLAND Eric, RAIMBAUX Cédric à Mme HAUDRECHY Julie, ROBATEL Loïc à M. LESNIAK Ladislas, SAUGERON Ulrich à M. MARAIS Mathieu

Absent(s): Mme LEBORGNE Annie

A été nommé(e) secrétaire : Mme HAUDRECHY Julie

Monsieur le maire demande s'il peut ajouter une délibération à l'ordre de jour concernant les demandes de subventions des associations extérieures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de cette délibération.

(pour : 14; contre : 0; abstention : 0)

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

(pour : 14; contre : 0; abstention : 0)

<u>Autorisation donnée à Monsieur le Maire de mandater les dépenses d'investissement avant le</u> vote du budget primitif 2024

Afin de pouvoir mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui donne la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

(pour : 14; contre : 0; abstention : 0)

Révision des tarifs communaux pour 2024

Après lecture des tarifs communaux en vigueur pour 2023, Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs énoncés pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le maintien des tarifs communaux pour 2024.

(pour : 14; contre : 0; abstention : 0)

Participation de la commune au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Monsieur le Maire rappelle que ce fonds s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Monsieur le Maire propose le versement de la somme de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette participation financière au FAJ. (pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Monsieur le Maire explique que ce fonds s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Monsieur le Maire propose le versement de la somme de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette participation financière au FSL. (pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Révision des délégués aux commissions de l'Agglo

En raison d'un nombre conséquent d'élus absents à la séance, cette délibération est reportée.

Création d'une commission communale fêtes, cérémonies et action sociale

Monsieur le Maire propose de créer une commission fêtes et cérémonies ainsi qu'une commission distincte action sociale.

Cependant, en raison d'un nombre conséquent d'élus absents à la séance, cette délibération est reportée.

Adhésion au contrat de médecine préventive du CDG28

Monsieur le maire explique que suite à la disparition du service de médecine préventive SISTEL au 31 décembre 2023, la collectivité a la possibilité d'adhérer au service du centre de gestion.

Cependant, le centre de gestion a reçu beaucoup de demandes d'adhésion au service de médecine préventive à compter du 01/01/2024, notamment suite aux résiliations massives réalisées par le SISTEL. Avec l'effectif actuel, le CDG n'est pas en mesure d'accueillir l'ensemble des collectivités ayant demandé leur adhésion, au 1^{er} janvier 2024, ainsi que celles à venir.

Le recrutement d'un second médecin du travail a été lancé, afin de répondre aux besoins des collectivités en matière de médecine préventive et de respect des obligations légales en la matière.

La date effective d'adhésion au service de médecine préventive sera donc différée sur l'année 2024, en fonction du résultat des recrutements à venir.

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du centre de gestion à compter de 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du centre de gestion.

(pour : 14; contre : 0; abstention : 0)

Renouvellement du contrat d'assurance groupe statutaire du CDG28

Monsieur le Maire informe que la convention actuelle prendre fin au 31 décembre 2024.

Le conseil doit se prononcer sur son éventuel renouvellement avant le 29 février 2024.

Monsieur le Maire explique que cette assurance permet à la collectivité de demander le remboursement du salaire versé à un agent en congé maladie.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat à compter du 1er janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat d'assurance groupe statutaire du CDG28.

(pour : 14; contre : 0; abstention : 0)

Subvention au comité des fêtes

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été prévu de participer à la fête communale par le biais du paiement de la location du barnum ainsi que du jeu gonflable.

Or, les factures ayant été établies au nom du comité des fêtes, il est impossible pour la mairie de les régler.

Par conséquent, Monsieur le Maire suggère d'attribuer une subvention de 1000 euros au comité des fêtes, correspondant à la somme initialement prévue pour la participation à la fête communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention au comité des fêtes pour un montant de 1000 euros.

(pour : 14; contre : 0; abstention : 0)

Projets travaux 2024

Monsieur le Maire préfère aborder cette délibération avant d'évoquer les demandes de subventions.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Rolland qui gère les travaux de voirie.

Monsieur Rolland explique que sept chantiers sont prévus pour 2024, en concertation avec ELI.

Il s'agit de la Tourillière, le Bois Normand, la mare de Baine, le Canada, la Noé, les Sablonnières 2 et la route de la Grange.

Le montant estimé par ELI s'élève à 39 587 euros HT.

Par ailleurs, Monsieur Rolland informe que la commune de Boissy les Perche va effectuer des travaux de voirie à La Noé, dont une partie de la route appartient à Rueil la Gadelière.

En concertation avec la mairie de Boissy les Perche, la commune de Rueil la Gadelière versera la moitié du montant des travaux, subvention déduite, à la mairie de Boissy les Perche.

Monsieur le Maire informe les élus des différents projets pour l'année 2024 :

- remplacement d'une partie de l'éclairage public
- changement des luminaires de la classe des grands
- peinture intérieure de la salle polyvalente
- nettoyage des façades de la salle polyvalente
- démoussage et traitement du toit de la salle polyvalente
- nettoyage des façades au Moulin Fossard
- rénovation du portail du cimetière
- achat de matériel pour l'école

- remise aux normes de l'électricité de l'atelier technique et du local des associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les projets 2024 (pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Demande de subvention au titre du FDI 2024 : travaux de voirie

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement concernant ces travaux. Cette subvention peut s'élever à 50% de la dépense totale HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention au titre du FDI 2024 concernant les travaux de voirie.

(pour : 14; contre : 0; abstention : 0)

<u>Demande de subvention au titre du FDI 2024 : réfection du plafond de la salle polyvalente</u> <u>Guy Naveau</u>

Monsieur le Maire propose de modifier ce projet pour une demande de subvention sur la rénovation complète de la salle polyvalente.

Ce projet correspond à la réfection du plafond, au changement des luminaires, à l'isolation, au nettoyage et traitement des façades et du toit, ainsi qu'à la peinture intérieure de la salle.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement concernant ces travaux. Cette subvention peut s'élever à 30% de la dépense totale HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention au titre du FDI 2024 concernant la rénovation de la salle polyvalente.

(pour: 14; contre: 0; abstention: 0)

Demande de subvention au titre du FDI 2024 : installation d'une pompe à chaleur à la salle du Lavoir

Monsieur le Maire indique que le système de chauffage avec chaudière à gaz de la salle du Lavoir est vétuste et obsolète.

Il est proposé d'installer une pompe à chaleur et un ballon d'eau chaude en remplacement de la chaudière au gaz.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement, qui peut s'élever à 30% de la dépense totale HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention au titre du FDI 2024 concernant l'installation d'une pompe à chaleur à la salle du Lavoir.

(pour : 14; contre : 0; abstention : 0)

<u>Demande de subvention au titre de la DETR 2024 : installation d'une pompe à chaleur à la salle du Lavoir</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de solliciter Monsieur le Préfet pour une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux qui peut s'élever à 20% de la dépense totale HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet pour une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux concernant l'installation d'une pompe à chaleur à la salle du Lavoir.

(pour : 14; contre : 0; abstention : 0)

<u>Demande de subvention au titre de la DETR 2024 : changement du portail de l'école côté rue Maurice de Vlaminck</u>

Monsieur le Maire explique que le portail de l'école qui donne sur la rue Maurice de Vlaminck est en mauvais état et ne garantit pas la sécurité totale des enfants.

Monsieur le Maire propose de remplacer le portail existant par un portail plein et neuf.

Monsieur le Maire informe de la possibilité de solliciter Monsieur le Préfet pour une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux concernant ces travaux, qui peut s'élever à 20% de la dépense totale HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet pour une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour le changement de portail de l'école côté rue Maurice de Vlaminck.

(pour : 14; contre : 0; abstention : 0)

Demandes de subventions des associations extérieures

Monsieur le Maire fait lecture des différentes demandes reçues en mairie.

Monsieur le Maire propose de donner une subvention uniquement à l'AFM Téléthon pour un montant de 150 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la subvention à l'AFM Téléthon pour un montant de 150 euros.

(pour : 14; contre : 0; abstention : 0)

Informations et questions diverses

- Madame Icord demande pourquoi la commune n'investit pas dans des illuminations de Noël ?
 Monsieur le Maire lui indique que cette année de nouvelles décorations ont été installées, et que l'achat d'illuminations pour l'année prochaine est en réflexion.
- Monsieur le Maire évoque son rendez-vous avec le Conseil Départemental concernant l'entretien de la D939. Une négociation sur une convention est en cours.
- Monsieur le Maire informe les élus des sujets abordés à la réunion cantonale du 29 novembre, et notamment le projet de détermination de zones d'accélération des énergies renouvelables. Monsieur le Maire explique que jusqu'au printemps 2023 les maires n'avaient aucun pouvoir décisionnaire sur le sujet. L'AMF et l'AMRF s'étant indignées à ce propos, la loi a été modifiée en ce sens que, dorénavant, les maires ont la possibilité de déterminer sur leur territoire les zones d'accélération des énergies renouvelables, ou les zones interdites.
- Madame Tapin demande si les agents communaux peuvent curer la mare de Baine quand viendra l'été. Monsieur Rolland explique que cela est prévu, et qu'il serait intéressant d'y installer une table de pique-nique.
- Monsieur Lesniak demande s'il est possible d'installer un abri-bus au Bois Normand. Monsieur le Maire répond que cette question a également été soulevée par monsieur Raimbaux pour l'arrêt de bus à l'église, et que lui-même observe la nécessité d'un abri-bus à La Noé. Des démarches devront être effectuées auprès de l'Agglo de Dreux qui détient la compétence transport scolaire.
- Monsieur le Maire indique que lors du dernier conseil communautaire la restauration d'éoliennes

- à Vilmeux a été un sujet sensible. Monsieur le Maire rappelle donc que le dossier des énergies renouvelables est en cours.
- Monsieur Rolland évoque la réunion du SIADEP et informe que le prix de l'eau va augmenter.
 Le SIADEP doit pouvoir financer les travaux sur le réseau.
 Par ailleurs, en ce moment il y a des traces de fongicides dans l'eau.
 Monsieur Rolland précise qu'il y a beaucoup d'abonnés qui ne payent pas leurs factures et propose de procéder à l'envoi de courriers à ces administrés.
- Monsieur le maire informe les élus de l'évolution des travaux de la mairie. Le carrelage a été posé. Il reste à venir le menuisier, l'électricien ainsi que le peintre. Le chantier sera terminé en janvier 2024.
- Monsieur le maire invite les élus à communiquer autour d'eux sur la nouvelle plateforme d'urbanisme qui sera mise en place au 1er janvier 2024 : e-permis. Cette plateforme remplace le cerfa papier, les administrés pourront établir directement leur demande en ligne.
- Monsieur le maire indique que deux locataires de la zone artisanale sont en liquidation judiciaire.
- Madame Tapin et Monsieur Lesniak informe d'un courrier reçu concernant l'obligation de faire contrôler leur système d'assainissement par le SPANC de l'Agglo de Dreux. Monsieur le maire demande à la secrétaire de prendre contact avec le SPANC afin d'avoir plus d'informations sur ces contrôles.

Fin de séance : 22h05